



## **Charte « Responsabilité Sociétale des Entreprises » / RSE « Responsabilité Sociétale des Organisations » / RSO du LIMOUSIN**

### Préambule

*La Responsabilité Sociétale des Entreprises ou Organisations est une opportunité pour le Limousin. Les entreprises ou organisations qui y adhèrent s'appuient sur des valeurs éthiques partagées. Cela se traduit par des pratiques fondées sur ces valeurs et le respect de l'ensemble des acteurs socio-économiques.*

*Les entreprises ou organisations du Limousin sont animées par une volonté d'écocitoyenneté et sont donc, de fait, soucieuses d'appliquer des principes d'une performance globale, basés sur 4 piliers :*

- *Gouvernance*
- *Economique*
- *Social*
- *Environnemental*

*Elles ont conscience dans le contexte actuel que pour être durable, le développement doit être axé sur des notions de croissance et rentabilité, mais aussi sur la gestion de ses impacts socioculturels et environnementaux, tout en tenant compte des interactions avec leurs parties prenantes.*

*La mise en place de cette Charte commune permettra une meilleure visibilité du travail effectué au sein des entreprises ou organisations, et donc une meilleure valorisation de celui-ci avec un soutien accru de la Région au travers de collaborations et de partenariats entre acteurs privés et publics. En outre, la démarche LED a été renforcée par le Schéma Régional de Développement Economique 2<sup>e</sup> génération dans la mesure où la démarche et les outils de LED sont recommandés aux entreprises pour justifier certains critères d'éco-conditionnalité des aides.*

*Cet outil commun, qui s'appuie sur les référentiels SD 21000 et ISO 26000, a pour objectif de devenir le référentiel en Limousin et aussi concourir à améliorer la notoriété et l'attractivité de la région.*

*En contrepartie, les entreprises ou organisations s'engagent sur des plans d'actions concrets et des résultats à atteindre dans un souci d'amélioration continue.*

## Nos engagements communs

☞ Les entreprises ou organisations du Limousin s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée des actions participant à l'attractivité et la notoriété de la Région Limousin.

☞ Les entreprises ou organisations du Limousin s'engagent à conduire des actions concrètes sur les 4 piliers de la RSE.

## Nos valeurs au sein du consortium LED :

### 1°- Le réseau

- Entraide / Echanges / Partage des bonnes pratiques
- Egalité entre les membres
- Réciprocité entre les membres

### 2°- Le désintéressement

- Pas de frais d'adhésion
- Désintéressement économique

### 3°- L'humain

- Convivialité
- Epanouissement
- Diversité

### 4°- L'esprit

- Simplicité
- Pragmatisme et adaptabilité
- Progrès
- Transparence

## Nos Valeurs Partagées autour des 4 piliers de la RSE : gouvernance, économique, social et environnemental

☞ Lier performance économique et responsabilité vis-à-vis de notre territoire et de la société

- Etre à l'écoute des différentes parties prenantes, publiques et privées, du Limousin en matière technologique, économique, sociale, environnementale
- Agir de manière exemplaire en ayant un comportement éthique et en travaillant en toute transparence avec les différentes parties prenantes.

### Gouvernance :

- ⇒ Définir une stratégie en matière de RSE, en toute transparence vis-à-vis des salariés et des parties prenantes de l'entreprise ou de l'organisation
- ⇒ Se faire connaître et reconnaître en mettant en avant l'identité régionale.

### Economique :

- ⇒ Anticiper le développement et assurer la pérennité de l'entreprise ou de l'organisation en mettant en place des actions de management adaptées.
- ⇒ Développer les partenariats entre entreprises ou organisations partageant le même engagement.

### Social :

- ⇒ Permettre l'épanouissement des personnes dans des entreprises/organisations à **taille humaine** où la **qualité de vie** favorise l'implication des salariés en tant que parties prenantes actives
- ⇒ Privilégier les ressources humaines et les compétences régionales
- ⇒ Renforcer l'intégration de l'entreprise/organisation dans son territoire pour le bénéfice de l'ensemble des acteurs notamment par la formation.

### Environnemental :

- ⇒ Optimiser les activités pour limiter leurs impacts
- ⇒ Préserver et valoriser la biodiversité locale
- ⇒ Concevoir des activités et services intégrant la dimension environnementale.

☛ **Le pilotage et le soutien de cette démarche sont assurés au sein d'un consortium dont la Région Limousin est membre institutionnel. Dans ce cadre, les orientations de LED seront fixées en concertation avec la Région, lors de chaque bilan.**

## **Modalités d'adhésion et de fonctionnement**

- 1) L'entreprise ou l'organisation fait part de son souhait d'adhérer à LED. Une première réunion d'intégration est organisée, permettant d'éclairer le nouveau candidat sur :
  - la raison d'être et les fonctions de LED
  - les outils mis en place par LED
  - les aides proposées et la nature des accompagnements offerts par LED
  - les engagements et les obligations que chaque membre doit respecter.
- 2) Suite à la validation de la candidature de l'entreprise/organisation par le Comité de Pilotage, l'adhésion devient effective après signatures de la convention (par avenant) et de la présente charte.
- 3) L'entreprise / l'organisation disposera alors :
  - d'un livret d'accueil
  - des identifiants pour se connecter à la partie privée du site internet LED et accéder ainsi à tous les documents/outils, dont une grille d'autodiagnostic.
- 4) La grille d'autodiagnostic, comportant 2 niveaux (au choix) et se référant à la SD 21000 et à l'ISO 26000, doit être complétée par le nouvel adhérent.  
L'entreprise/l'organisation fixe un certain nombre d'objectifs à atteindre (plan d'action). Elle doit démontrer son engagement à la fois dans les actions internes et externes en apportant la preuve qu'elle met en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.  
La grille d'autodiagnostic et le plan d'action sont à retourner au consortium dans un délai de 3 mois maximum après la date d'adhésion.

*Tout membre du consortium peut utiliser les outils LED pour sa propre démarche mais s'engage à ne les utiliser en aucun cas à des fins commerciales.*

5) Après un maximum d'un an, une évaluation de la démarche et des actions mises en place est réalisée par deux membres de LED.

Au terme de cette évaluation, une délivrance de niveau est attribuée :

- ☞ **Niveau 1 – Intention**
- ☞ **Niveau 2 – Progression**
- ☞ **Niveau 3 – Maturité**
- ☞ **Niveau 4 – Exemplarité**

L'évaluation est renouvelée après une période de 2 ans, à l'initiative de l'entreprise/organisation qui doit informer les membres de LED qu'elle est prête à être évaluée.

L'entreprise/organisation dispose d'une période totale de 5 ans pour atteindre le niveau 4 (à l'exception des entreprises qui ont contractualisé avec la Région dans le cadre d'un contrat de croissance ou croissance + dont la durée est de 3 ans).

## Suivi de la Charte

☞ **Les entreprises ou organisations du Limousin s'engagent sur une participation active au sein du consortium**, ce qui implique une participation minimum à **2 comités de pléniers** par an.

☞ **Les entreprises ou organisations du Limousin s'accordent sur des principes de bonne gouvernance.**

A ce titre, l'entreprise/organisation devra produire, une fois par an, un témoignage sur son activité RSE. Ce témoignage pourra être mis en ligne dans la partie publique du site Internet LED.

☞ **Les entreprises ou organisations du Limousin pourront :**

- utiliser, dans le cadre de leur communication le logo LED après réalisation de leur autodiagnostic
- communiquer sur leur niveau de progrès RSE à partir du moment où une évaluation aura été réalisée par LED.

Nom de la Société / Organisation  
Date, Signature et Qualité de l'adhérent